

Management & Sciences Sociales

Appel à contribution pour un cahier thématique de la revue
Management & Sciences Sociales¹ (FNEGE 4) intitulé

Transition écologique et sociale : enjeux de responsabilité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La création et la diffusion de savoirs représentent un enjeu clé pour notre société de la connaissance confrontée au défi de la transition écologique et sociale. Le rapport de la première conférence mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle indique que les missions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche consistent à « éduquer, former, entreprendre des recherches et, en particulier, contribuer au développement durable et à l'amélioration de la société dans son ensemble » et que « la pertinence de l'enseignement supérieur doit se mesurer à l'aune de l'adéquation entre ce que la société attend des établissements et ce qu'ils font » (UNESCO, 1999, p. 5)². Les institutions supranationales sont ainsi alignées quant à la nécessaire contribution de leurs systèmes d'enseignement supérieur au développement durable. Cet objectif est appréhendé comme l'application simultanée des principes d'équité sociale, de respect de l'environnement et de prospérité économique aux activités et fonctionnement des établissements.

En France, la loi demande aux établissements de mettre en place un « Plan vert »³, indique que leur mission de recherche doit être réalisée « au profit de la société » et prévoit la possibilité de créer un service commun chargé de « l'organisation des actions impliquées par la responsabilité sociétale de l'établissement »⁴. Le Code de l'éducation précise que les établissements doivent contribuer « à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable »⁵. Pour accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre de cet objectif, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) dispose notamment des préconisations formulées dans le rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur »⁶. Les pistes retenues par la Ministre touchent l'ensemble des missions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que leur fonctionnement⁷. Il s'agit en particulier de généraliser pour tous les étudiants de premier cycle les

¹ La revue Management & Sciences Sociales est publiée par ISTE Business School.

² United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (1999). *Rapport sur la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : vision et action* [en ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000117022_fre [site consulté le 20.09.2023].

³ Article 55, loi n°2009-967.

⁴ Articles 7 et 55, loi n°2013-660.

⁵ Article L123-2, Code de l'éducation.

⁶ Jouzel et Abadie (2022). *Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur*. MESRI [en ligne]. Disponible sur : [Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique dans l'Enseignement supérieur | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr) [site consulté le 25.09.2023].

⁷ Discours prononcé par Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (20 octobre 2022, à l'Université de Bordeaux).

formations à la transition écologique et sociale, ou encore d'intégrer un volet dédié à la prise en compte de ces enjeux dans les contrats d'objectifs, de moyens et de performance des établissements.

Ces éléments de contexte soulèvent de nombreuses questions. Certaines ont déjà fait l'objet de travaux académiques pouvant être prolongés dans le cadre du cahier thématique proposé. A ce titre, les axes de réflexion suivants peuvent être considérés.

- **Repenser les définitions** : Dans sa définition globale, la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche désigne la manière dont ces organisations académiques intègrent les principes du développement durable à leurs missions d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à leurs modalités de fonctionnement (Stadje et Barth, 2022). Une revue de littérature publiée récemment montre que cette définition a évolué au cours des dernières années en lien avec les changements de l'environnement organisationnel et institutionnel : autrefois analysée à travers le prisme des services rendus à la société, puis comme un processus d'intégration des parties prenantes à la réalisation des activités, la responsabilité sociétale des établissements est aujourd'hui plus fréquemment envisagée à travers l'impact des organisations académiques (Godonoga et Sporn, 2023). Au vu des enjeux et du contexte institutionnel actuel, quelle définition de la responsabilité sociétale peut être proposée pour l'enseignement supérieur français ? Quelles nuances apporter en fonction de la nature des établissements (universités françaises et/ou européennes, écoles de management, d'ingénieurs, groupements d'établissements...) ? Les travaux interrogeant la « Responsabilité sociétale des écoles de management » publiés dans un dossier spécial de *Management & Sciences Sociales* peuvent fournir des pistes intéressantes pour nourrir les réflexions⁸.
- **Questionner les outils et le pilotage** : En lien avec la définition de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la question de la nature de ses outils (labels, référentiels...) et de son pilotage pourra également être soulevée, que ce soit pour l'université (Ory et al., 2018 et 2016), les écoles de management (Rive et al., 2016) ou tout autre forme d'établissement.
- **Analyser la matérialité et le rapport aux parties prenantes** : L'impact des établissements s'apprécie en considérant une palette très large de parties prenantes. Les parties prenantes désignent les individus ou groupes pouvant influencer ou être influencés par les activités des organisations académiques (application de la définition de Freeman, 1984). Les établissements intègrent désormais à leurs missions et fonctionnement, les intérêts de leurs étudiants, professionnels académiques, tutelles gouvernementales, personnel administratif, communautés et entreprises locales, organismes d'accréditation ou de classement des institutions, etc. (Mainardes et al., 2010). En fonction de leur niveau d'importance, ces parties prenantes élaborent des stratégies afin de façonner les activités et fonctionnement des établissements (Miller et al., 2014). Sachant que les établissements disposent d'une autonomie accrue, quels modèles de gouvernance émergent des interrelations avec les parties prenantes ? Quel est le rôle des enseignants-chercheurs et comment gérer la tension opposant leur nécessaire liberté académique aux intérêts des autres parties prenantes ? Comment appliquer le principe de la double matérialité au contexte des organisations académiques ? Les réponses formulées pourront notamment prolonger les travaux rassemblés dans le cahier

⁸ Consulter par exemple les contributions de Rolland et Majou de la Débuterie (2018).

thématique de *Management & Sciences Sociales* consacré à la « Responsabilité sociétale des enseignants-chercheurs en management » (Yanat et Bonnet, 2021)⁹ et étendre la réflexion à tous types d'établissement et de spécialisation.

- **Explorer les pratiques** : Les contributions interrogeant les nouvelles attentes formulées pour les établissements ou y apportant des réponses sont également très intéressantes, en particulier :
 - la formation de tous les étudiants de premier cycle à la transition écologique et sociale
 - la prise en compte par les établissements des enjeux de transition écologique et sociale à travers leurs stratégies de site et les contrats d'objectifs, de moyens et de performance conclus avec leurs partenaires et les tutelles gouvernementales
 - la problématique générale de la mesure (indicateurs, tableaux de bord, reporting...), afin d'apprécier l'atteinte de ces objectifs...

Ces axes ne sont pas exhaustifs et toute proposition d'article en lien avec le thème général du cahier thématique sur la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pourra faire l'objet d'une évaluation en vue de sa publication. Les propositions peuvent prendre la forme d'essais théoriques, de travaux d'enquête terrain, d'exposés de nouvelles méthodologies ou d'études de cas. Nous sommes soucieux de mettre en valeur un pluralisme d'approches théoriques et contextuelles dans ce cahier.

Bibliographie indicative

Baret, P., Ramonjy, D., & Schäfer, P. (2021). La recherche intervention : Une méthode de recherche en sciences de gestion socialement engagée et responsable ? *Management & Sciences Sociales*, 30, 51-65.

Cadet, I. (2021). La logique managériale de la responsabilité sociétale de l'enseignant-chercheur en école de management. *Management & Sciences Sociales*, 30, 22-37.

Cuénoud, T., & Helfrich, V. (2021). Mobiliser l'économie expérimentale en recherche-action : Un triple engagement de l'enseignant-chercheur. *Management & Sciences Sociales*, 30, 106-120.

Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Pitman.

Godonoga, A., & Sporn, B. (2023). The conceptualisation of socially responsible universities in higher education research: A systematic literature review. *Studies in Higher Education*, 48(3), 445-459.

Goujon-Belghit, A., & Husser, J. (2021). Quels critères d'évaluation de la responsabilité sociétale des enseignants-chercheurs en management ? *Management & Sciences Sociales*, 30, 38-50.

Guillon, B. (2021). Une manière de développer la responsabilisation en matière de recherche : Jouer la carte de la transdisciplinarité ! *Management & Sciences Sociales*, 30, 155.

Mainardes, E. W., Alves, H., & Raposo, M. (2010). An Exploratory Research on the Stakeholders of a University. *Journal of Management and Strategy*, 1(1), 76-88.

⁹ Consulter par exemple les contributions de Rosé (2021), Cadet (2021), Goujon-Belghit et Husser (2021), Baret et al. (2021), Cuénoud et Helfrich (2021).

Miller, K., McAdam, M., & McAdam, R. (2014). The changing university business model: A stakeholder perspective. *R&D Management*, 44(3), 265-287.

Ory, J.-F., Petitjean, J.-L., & Côme, T. (2016). Plan vert des universités : Plan stratégique ou outil de communication ? *Management & Sciences Sociales*, 21, 46-62.

Ory, J.-F., Petitjean, J.-L., & Côme, T. (2018). *Organisation et gestion du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale dans les universités françaises. Rapport d'enquête*. Université de Reims Champagne-Ardenne et Conférence des Présidents d'Université.

Rive, J., Bonnet, M., Parmentier, C., Pelazzo-Plat, V., & Pignet-Fall, L. (2016). Vers une responsabilité sociétale intégrée dans la stratégie des écoles de management : Projet de recherche-action avec un réseau d'écoles. *Recherches en Sciences de Gestion*, 116(5), 127-162.

Rolland, B., & Majou de la Débutrie, G. (2018). Un regard théorique sur la Responsabilité Sociale des Universités et des Grandes Écoles en France. *Management & Sciences Sociales*, 25, 6-13.

Rosé, J.-J. (2021). Dépasser les contradictions inhérentes à l'enseignement et à la recherche en RSE. *Management & Sciences Sociales*, 30, 8-21.

Stadge, M., & Barth, I. (2022). The institutionalization of university social responsibility management in French universities. *Gestion et Management Public*, 10(1), 33-53.

Yanat, Z., & Bonnet, M. (2021). Editorial du numéro thématique « Responsabilité sociétale des Enseignants-chercheurs en management ». *Management & Sciences Sociales*, 30, 5-6.

Soumission des communications au cahier thématique « **Transition écologique et sociale : enjeux de responsabilité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche** » de la revue **Management & Sciences Sociales** (FNEGE 4)

Rédactrice invitée : Marie Stadge, ESSCA School of Management, marie.stadge@essca.fr

- **Date limite pour l'envoi des propositions : 04 mars 2024**
(Parution prévue au second semestre 2024)
- Les propositions de contribution seront soumises sous forme d'article complet sur la plateforme : [ManuscriptManager](#)
- Dans la plateforme, renseigner le type de manuscrit « 36 Responsabilité sociétale des universités »
- Les normes de soumission et la charte éthique sont consultables sur [normes de soumission MSS.pdf \(cairn.info\)](#) et sur [charte éthique MSS.pdf \(cairn.info\)](#), ainsi que sur la plateforme dès la première étape de dépôt d'une proposition d'article.

Les contributions peuvent être soumises simultanément en vue d'une publication au cahier thématique et d'une contribution au prochain colloque de l'ADERSE (plus d'information [ici](#)).



Axe RSU (Responsabilité Sociétale des Universités et/ou des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) de l'ADERSE

L'axe RSU constitue un des six axes de recherche permanents de l'ADERSE. Il est nourri par les contributions d'une large communauté de chercheurs dans de nombreuses disciplines des sciences de gestion et au-delà. Ces travaux sont régulièrement présentés et discutés.

La journée d'études « Bilan et perspectives de la responsabilité sociétale des universités » qui s'est tenue à l'IAE Paris le 6 décembre 2022 a par exemple permis de stimulants débats entre académiques et experts impliqués dans la gestion des établissements (le compte rendu de cette journée d'études est consultable [ici](#)). Lors du dernier congrès de l'ADERSE (1^{er} et 2 juin 2023), deux ateliers consacrés à la RSU ont également rassemblé de nombreuses propositions, notamment sur les questions de pilotage et d'évaluation des démarches des établissements, mais aussi sur le rôle des parties prenantes.

Le cahier thématique **Transition écologique et sociale : enjeux de responsabilité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche** répond à la même logique de diffusion et de valorisation des connaissances produites par la communauté. Sa parution est prévue au second semestre de l'année 2024.

Equipe coordonnant l'axe de recherche RSU de l'ADERSE :

- Marc Bonnet, Université Jean Moulin Lyon 3
- Blandine Rolland, Université de Haute Alsace
- Marie Stadge, ESSCA School of Management